



Département du Pas-de-Calais

Conseiller en exercice : 14
Présents : 8
Excusé(s)/Absent(s) : 2
Procuration : 2
Absents : 4
Quorum : 8

Arrondissement de Boulogne/mer
Canton de Samer

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 N°2023-11B

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi trente mars, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du vingt-quatre mars deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de Messieurs David Seillier, Julien Caplier, Sébastien Poquet, Gilles Montador
de Madame Valérie Feutry ayant donné procuration à M. Mario Boulet
de Monsieur Bruno Debove ayant donné procuration à Madame Stéphanie Thellier

Madame Stéphanie Thellier est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de la Mairie de Le Portel – participation aux frais de fonctionnement pour trois élèves scolarisés dans leur établissement domiciliés à Hesdigneul-les-Boulogne

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la mairie de Le Portel demandant une participation aux frais de fonctionnement pour trois élèves scolarisés dans leur établissement domiciliés à Hesdigneul-les-Boulogne.

La Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne étant dotée d'une école primaire pour la scolarisation des enfants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

Décide de ne pas participer aux dépenses de fonctionnement pour ces élèves.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, le jour, mois et an ci-dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le..... 03 AVR. 2023
Publiée ou Notifiée le..... 03 AVR. 2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,



Pour Extrait Conforme,
Le Maire


Yves Hennequin

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com